



• OBJECTIFS

Permettre aux participants de maîtriser les flux intra communautaires de biens et de services au regard des mentions obligatoires sur les factures, les obligations fiscales (CA3) et les procédures d'auto liquidation et déclaratives (DES et DEQ).

• PUBLIC

Responsables d'organismes consulaires, d'organisations professionnelles, dirigeants, responsables comptables, financiers, export, commerciaux, logistique de PME/PMI engagés à l'international ou prévoyant de le faire à court terme.

• **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**
Exposé agrémenté d'exemples. Cas pratiques.

• **DUREE**
2 jours

Echanges intra communautaires et opérations complexes

Maitrise des flux et des procédures TVA DEB et DES

Evolution au
1er janvier 2011

Programme

INTRODUCTION

- Opérations hors UE : export et import (DAU), statut OEA (Exportateur Agréé), ICS, ECS, SAFE
- Opérations dans l'UE (DEB et expédition/livraison, introduction/acquisition) et échanges de services (DES)

MODIFICATIONS AU 1ER JANVIER 2011.

- Conséquences du relèvement du seuil d'assujettissement
- Suppression des 4 niveaux antérieurs
- L'absence de changement ou les modifications importantes selon le niveau des entreprises.
- Nouveau formulaire CERFA
- Fermetures programmées de certains Centre Interrégionaux de Saisie des Données.

LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE BIENS EN 2011

- Ventes à des particuliers B to C, PBRD et PMNA
- Modifications progressives à partir de 2015 pour les VAD/VPC B to C
- Mentions obligatoires sur les factures (B to B) et droit à récupération TVA
- TVA et CA3 (CA4 et CA12)
- TVA domestique, intracommunautaire, douanière et fait générateur
- Nouvelles règles de récupération de la TVA depuis 2008.
- Obligations déclaratives (DEB, registre des biens, DES).

LE TRAITEMENT DES CAS PARTICULIERS

- Interfaces opérations export/import (DAU) et expédition/introduction (DEB)
- Achats en franchise (275 CGI) et AI2
- Régime des représentants et mandataires fiscaux puis des répondants fiscaux (2006)
- Transferts de biens et nouvelles règles d'auto liquidation
- Travail à façon (UE) et Perfectionnement actif/passif (hors UE)
- Réparation
- Vente avec installation, montage et chantiers temporaires
- Opérations triangulaires entre Etats Membres et avec pays tiers
- Ventes à vue et à l'essai
- Biens d'occasion et taxation à la marge
- Produits soumis à accises
- Ventes en consignation
- Ventes à partir d'un stock dans un autre Etat membre (modification des règles de TVA depuis le 01-01-2011)

LE RÉGIME DE L'AUTO-LIQUIDATION DE LA TVA EN FRANCE ET DANS L'UE : LA GESTION DE LA TVA

- Les livraisons visées
- Dispense d'identification à la TVA et de la désignation d'un représentant fiscal en France
- Emission de factures HT avec mentions obligatoires spécifiques
- Cas d'auto-liquidation
- Opérateurs et opérations concernées par le nouveau dispositif :
- Obligations des entreprises clientes françaises
- Avantages et inconvénients pour le vendeur et l'acheteur
- Tolérance : représentant fiscal, répondant accrédité et dérogation au principe de l'auto liquidation
- 3 régimes dans l'UE : auto liquidation, identification ou choix

LE RÉGIME DES CORRECTIONS ET RÉGULARISATIONS

LE RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX

LE DROIT D'ENQUÊTE ET COOPÉRATION ENTRE ÉTATS MEMBRES

L'UTILITÉ DU LOGICIEL IDEP/CN8

LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE SERVICES EN 2010

- Le « Paquet de TVA » à compter du 1er janvier 2010
- Nouvelle territorialité des prestations : TVA du lieu du preneur et cas dérogatoires
- Notion « large » de preneur et de prestataire assujetti
- Notion de lieux d'établissement
- Notion d'usage
- Dérogation au lieu de territorialité
- Fait Générateur et Exigibilité
- Mentions obligatoires sur les factures
- Déclaration des prestations de service et déductions
- Services liés aux exportations et aux importations
- Opérations portant sur les navires et avions
- Services portant sur des biens livrés en franchise. Régimes douaniers et entrepôts fiscaux
- Dérogations pour fournitures de services en B2B et B2C
- Dérogations pour les prestations de services fournies à des non-assujettis (B2C).
- Relations avec les DOM
- Nouvelle déclaration européenne de services (DES)
- Remboursement de la TVA étrangère

INSCRIPTION- INFORMATION

FORMATEx

Tél. : +33(0)1 40 73 34 44

Fax : +33(0)1 40 73 31 37

77 Bd Saint-Jacques

75014 Paris

www.formatex.fr

info@formatex.fr

Dates et horaires

8 & 9 mars 2012

ou 12 & 13 novembre 2012 de 9h00 à 18h00

Lieu :

Ubifrance

77, boulevard St Jacques

75014 Paris

Coût de la formation (prix nets exonération de TVA)

1010 €

2012



www.formatex.fr